

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens

Annay-sous-Lens, le 07 décembre 2023



Yves TERLAT, Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX
ARRETES DU MAIRE**



**N°372/2023
ARRETE PORTANT RESTRICTION
DE CIRCULATION
PROLONGATION**



Nous, Maire de ANNAY-sous-LENS,

- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L 113-1 et L 113-2 du Code de la Voirie Routière,
- Compte tenu du marché de Noël organisé les 08, 09 et 10 décembre 2023 sur la place de la Mairie à ANNAY.
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures particulières pour faciliter les travaux de démontage, et prévenir les accidents,
- Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des participants

ARRETONS

Article 1^{er} :

L'arrêté n°368-2023 est prolongée jusqu'au 12 décembre 2023

Article 2 :

Les restrictions contenues dans l'arrêté initial devront respectées,

Article 3 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques municipaux chargés de la réalisation des travaux, conformément à l'instruction interministérielle

Article 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

- Monsieur le Maire de ANNAY-sous-LENS,
 - Madame la Commandante - Commissariat de Police de CARVIN,
 - Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire
Yves TERLAT

